

Zeitschrift: Sinfonia : offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband = organe officiel de la Société fédérale des orchestres

Herausgeber: Eidgenössischer Orchesterverband

Band: 31 (1970)

Heft: 9-10

Artikel: Eine Stellungnahme des Zentralbibliothekars zum Protokoll der 50. Delegiertenversammlung = Observation critique du bibliothécaire central sur un point du procès-verbal de la 50e assemblée des délégués

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-955731>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2. Propagande:

Notre premier appel lancé au lendemain de l'assemblée des délégués n'ayant eu que peu d'échos, les sections sont derechef invitées à s'intéresser davantage à la campagne de propagande pour la SFO. Je vous prie de bien vouloir me fournir des détails sur les orchestres d'amateurs de votre région qui ne sont pas encore membres de la SFO (nom de l'orchestre, genre de son activité, adresse du président). Délai: *31 octobre 1970*.

3. Etablissement d'un fichier des membres

M. Hermann Unternährer, vice-président, expédiera prochainement les questionnaires relatifs au fichier central des membres décidé par l'assemblée des délégués. Je prie les sections de bien vouloir répondre exactement et rapidement aux questions posées. Merci infiniment!

4. Catalogue des oeuvres à prêter entre sections

J'ai encore reçu des titres d'oeuvres pour le prêt entre sections. Cette campagne sera close définitivement le premier octobre. Les oeuvres signalées seront ensuite cataloguées par la commission de musique. Le catalogue sera remis aux sections au prix coûtant. Communication en sera faite dans la «Sinfonia».

5. Entrée d'une nouvelle section

L'Orchesterverein Dietikon (19 membres), fondé en 1970, a été reçu membre de la SFO. Nous souhaitons une cordiale bienvenue à la nouvelle section.

Sursee, 28. 8. 1970

Pour le comité central: *Alois Bernet*, président central

Eine Stellungnahme des Zentralbibliothekars zum Protokoll der 50. Delegiertenversammlung

Herr Zentralbibliothekar Benno Zürcher hat an einem Satz des Protokolls der 50. Delegiertenversammlung Anstoß genommen und die Redaktion der «Sinfonia» ersucht, sich bei den Lesern unseres offiziellen Organs für ihn zu verwenden. Der in seinen Augen anstößige Satz im achten Absatz auf Seite 105 lautet wie folgt: «Er (gemeint ist Herr Helmut Moser, Präsident des Orchestervereins Brugg AG) weist auch auf die Riesenarbeit unseres Zentralbibliothekars hin und regt an, den Rücksendungen ein kleines Trinkgeld beizulegen, da unser Verband ja nicht in der Lage ist, eine solche Arbeit zu honorieren.»

Wegen seiner Gehörschwäche entging Herrn Zürcher seinerzeit an der Delegiertenversammlung in Brugg die Intervention von Herrn Moser. Er hätte sonst schon am 10. Mai gebeten, auf den zweifelsohne gutgemeinten

Vorschlag *nicht* einzutreten. Unser Zentralbibliothekar ist hochofren, daß seine große Arbeit anerkannt und geschätzt wird. Mit Trinkgeldern ist ihm aber nicht geholfen. Es wäre ihm tausendmal lieber und die schönste Belohnung, wenn alle Sektionen in bezug auf die Bestellung, die Behandlung und die Rücksendung der Musikalien die Vorschriften des Bibliothek-Reglements stets genauestens befolgten. Unser Zentralbibliothekar bittet die Sektionen inständig, von der Beilage eines Trinkgeldes abzusehen.

Die Redaktion

Observation critique du bibliothécaire central sur un point du procès-verbal de la 50^e assemblée des délégués

M. Benno Zürcher, bibliothécaire central, a pris ombrage d'une phrase du procès-verbal de la 50^e assemblée des délégués et a prié la rédaction de la «Sinfonia» de bien vouloir intercéder en sa faveur auprès des lecteurs de notre organe officiel. La phrase incriminée qui se trouve au deuxième alinéa de la page 114, a la teneur suivante: «Il (c'est-à-dire M. Helmut Moser, président de l'Orchestre de Brougg AG) relève encore le travail énorme de notre bibliothécaire central et recommande aux sections qu'un pourboire lui soit remis lors du retour des partitions, du fait que notre société n'est pas en mesure d'honorer son travail à sa juste valeur.»

M. Zürcher ayant l'oreille dure, l'intervention de M. Moser lui échappa sinon il aurait conjuré les délégués le 10 mai de *ne pas* donner suite à la proposition faite sans doute dans les meilleures intentions. Notre bibliothécaire central est fort réjoui de ce que l'on reconnaisse et apprécie son grand travail. Le problème essentiel ne se résoud cependant pas au moyen d'un pourboire. M. Zürcher préférerait mille fois que toutes les sections se conformassent scrupuleusement aux prescriptions du règlement de la bibliothèque centrale pour tout ce qui regarde la commande, le traitement et le retour des oeuvres prêtées. Ce serait pour lui la plus belle récompense. Notre bibliothécaire central prie instamment les sections de ne pas joindre de pourboire.

La Rédaction

Schweizer Musikrat – Conseil suisse de la musique

Der Exekutiv-Ausschuß des Schweizer Musikrats (SMR) trat am 3. September 1970 im Hotel Schweizerhof in Bern zusammen, um die am Nachmittag daselbst im Salon Empire stattfindende Generalversammlung vorzubereiten. Ihr kam heuer besondere Bedeutung zu, beehrte uns doch der Meister